



Assemblée générale

Distr. générale
10 février 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Vingt-cinquième session
2-13 mai 2016

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

République-Unie de Tanzanie

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.16-01799 (F) 170316 210316



* 1 6 0 1 7 9 9 *

Merci de recycler



I. Introduction, méthode et processus de consultation élargi

1. Le présent rapport est le deuxième rapport national soumis au titre de l'Examen périodique universel (EPU) par la République-Unie de Tanzanie, qui est constituée de la Tanzanie continentale et de Zanzibar. Il a été établi conformément aux dispositions du paragraphe 5 e) de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale et aux directives générales énoncées dans les résolutions 5/1 et 17/119 du Conseil des droits de l'homme¹.

2. C'est au Bureau du Procureur général qu'il revient d'élaborer le rapport national au titre de l'EPU. Le 16 décembre 2014, une première réunion de consultation a rassemblé des parties prenantes représentant l'État et des acteurs non étatiques de Tanzanie continentale et de Zanzibar. Cette réunion a permis de sensibiliser les parties prenantes au processus de l'EPU et de valider une feuille de route pour l'élaboration du rapport, et les parties prenantes ont été priées de communiquer des renseignements sur la suite donnée aux recommandations et sur les faits nouveaux relatifs aux droits de l'homme survenus depuis l'adoption du rapport initial. Cela a abouti à une série de communications dans lesquelles les parties prenantes ont fourni des informations qui ont été utilisées pour élaborer un projet de rapport, qui a été validé par les parties prenantes en septembre 2015². Le deuxième rapport national a été élaboré par les pouvoirs publics en collaboration avec le système des Nations Unies selon le principe qu'il devait reposer sur de larges consultations.

II. Faits nouveaux survenus depuis le précédent examen

A. Aperçu général du pays

Recensement

3. D'après les résultats du recensement de la population et du logement de 2012, la Tanzanie a une population de 44 928 923 habitants, dont 43 625 354 en Tanzanie continentale et 1 303 569 à Zanzibar. Sur ces 44 928 923 habitants, 23 058 933 étaient des femmes (soit 51,3 %) et 21 869 990 des hommes (soit 48,7 %)³.

Régions administratives

4. Le nombre de régions de Tanzanie continentale est passé de 21 à 25, ce qui porte à 30 le nombre total de régions dans l'ensemble du pays.

Élections générales

5. Le pays a tenu ses cinquièmes élections générales multipartites le 25 octobre 2015. Le caractère libre et équitable de ces élections a été salué. La Commission électorale de Zanzibar a invalidé le scrutin à Zanzibar et ordonné la tenue d'un nouveau scrutin.

B. Cadre normatif et institutionnel

Constitution

6. L'État a mené à bien le processus de rédaction de la nouvelle Constitution conformément à la loi de révision constitutionnelle (chap. 83, recueil des lois tanzaniennes)⁴. Cette loi a également créé la Commission de révision constitutionnelle qui a recueilli l'avis de la population dans tout le pays, a élaboré le projet de Constitution et a mis sur pied l'Assemblée constituante. L'Assemblée constituante a délibéré sur ce texte préliminaire et adopté un projet de Constitution qui sera soumis à référendum.

Législation

7. L'État a adopté diverses lois relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, parmi lesquelles la loi de 2015 sur la cybercriminalité, la loi de 2015 sur la statistique, la loi de 2015 sur la gestion des catastrophes, la loi budgétaire de 2015, la loi de 2015 sur l'administration fiscale, la loi de 2015 sur la protection des lanceurs d'alerte et des témoins, la loi de 2015 sur le pétrole, la loi de 2015 sur le Conseil national de la jeunesse, la loi de 2015 sur les transactions électroniques, la loi de 2015 sur les non-ressortissants (règles relatives à l'emploi) et la loi de 2015 sur les industries extractives tanzaniennes (transparence et responsabilité).

8. L'État a également adopté des règlements d'application de la législation sur la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment le règlement n° 304 de 2014 sur l'exercice des droits et devoirs fondamentaux (pratique et procédure), 17 règlements d'application de la loi de 2009 sur les droits de l'enfant et le règlement n° 324 de 2014 portant réforme législative (accidents mortels et dispositions diverses) (procédure et frais d'examen judiciaire).

9. À Zanzibar, les lois suivantes ont été adoptées : loi n° 6 de 2011 sur l'enfance, loi n° 2 de 2011 sur les services publics, loi n° 10 de 2011 sur la création du laboratoire public de chimie, loi n° 5 de 2011 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, loi n° 3 de 2011 sur la Commission des bourses de l'enseignement supérieur, loi n° 1 de 2012 sur la lutte contre la corruption et les infractions économiques, loi n° 5 de 2012 sur la fonction publique (modification), loi n° 4 de 2012 sur le Fonds de développement des collectivités, loi n° 11 de 2012 sur la santé publique et l'hygiène du milieu, loi n° 12 de 2012 sur l'enregistrement des entreprises, loi n° 13 sur le Service d'enregistrement des entreprises et des biens fonciers et loi n° 15 de 2012 sur les professionnels de l'hygiène du milieu.

Traduction de la législation

10. Toutes les lois sont en cours de traduction de l'anglais vers le swahili. Les lois adoptées en 2015 et certains textes adoptés en 2014 ont tous été traduits. Ainsi, 20 lois au total ont été traduites⁵.

Instruments régionaux et internationaux

11. En 2012, l'État a ratifié la Charte africaine de la jeunesse de 2006.

Appareil judiciaire

12. La loi n° 4 de 2011 sur l'administration de la justice scinde les activités administratives et les activités judiciaires de l'appareil judiciaire et crée le bureau de l'Administrateur en chef des tribunaux et le bureau du Greffier en chef, qui sont opérationnels depuis 2014. Le paragraphe 1 de l'article 52 de la loi crée un fonds visant à couvrir les dépenses de l'appareil judiciaire, dont le Gouvernement a continué d'accroître le budget⁶.

13. Pour améliorer l'accès à la justice, le délai imparti pour régler une affaire a été fixé à deux ans. Un juge de la Haute Cour doit traiter au minimum 220 affaires par an, un juge résident 250 affaires par an et un juge de Primary Court 260 affaires par an⁷. Le nombre de juges a augmenté ; le nombre de juges de la Cour d'appel est passé de 8 en 2005 à 16 en 2015 et celui des juges de la Haute Cour de 37 en 2005 à 81 en 2015.

14. Le nombre de greffes de la Haute Cour a continué d'augmenter, y compris pour la chambre prud'homale. L'appareil judiciaire poursuit la construction de centres de la Haute Cour, de tribunaux de district et de Primary Courts sur l'ensemble du territoire⁸.

À Zanzibar, le siège du tribunal, à Pemba, est en cours de rénovation et un tribunal pour mineurs est en cours de construction au nord de l'île d'Unguja.

Institution nationale des droits de l'homme

15. L'institution nationale des droits de l'homme (la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance) a conservé le statut d'accréditation « A » qui lui avait été attribué par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme ; de nouveaux commissaires ont été nommés en 2015⁹. Les moyens de la Commission nationale des droits de l'homme et de la bonne gouvernance ont été renforcés avec la mise en place d'un système électronique d'enregistrement des plaintes¹⁰. De 2005 à 2015, les moyens financiers et humains de la Commission n'ont pas cessé de croître.

C. Promotion et protection des droits de l'homme : situation actuelle

Droit au travail, sécurité sociale et prestations économiques

16. Au cours de la période à l'examen, le salaire minimum est passé de 65 205 shillings tanzaniens en 2005 à 300 000 shillings tanzaniens en 2015 ; la Commission des accidents du travail, créée par la loi de 2008 sur l'indemnisation des travailleurs, est entrée en activité en 2014 et l'Autorité réglementaire de la sécurité sociale a adopté en 2014 des règles visant à harmoniser le calcul des prestations de sécurité sociale¹¹.

Droit au respect de la vie privée et à la sécurité personnelle

17. La loi de 2015 sur la cybercriminalité a été adoptée pour réprimer les infractions relatives aux systèmes informatiques et aux technologies de l'information et de la communication et règle également les questions liées à la collecte et à l'utilisation d'éléments de preuve électroniques à des fins d'enquête et les questions connexes. Cette loi consacre aussi le droit au respect de la vie privée et renforce la sécurité des enfants en incriminant la pornographie.

Le droit à la santé

18. L'État a pris des initiatives pour assurer l'accès aux services de santé, en augmentant le budget pour l'acquisition de médicaments et de matériel et en augmentant le nombre d'établissements de santé¹². Au cours de la période considérée, il a renforcé les capacités du laboratoire de la région de Mbeya pour permettre les tests de dépistage d'Ebola, et un laboratoire national de santé communautaire, qui sert également de laboratoire de référence aux pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), a été créé à Mbeya.

VIH/sida

19. La loi n° 6 de 2015 sur la Commission tanzanienne de lutte contre le sida a créé le Fonds de lutte contre le sida. Conformément à cette loi, la Commission est chargée de conseiller le Gouvernement sur de nouvelles sources de revenus pour assurer au Fonds un financement suffisant et durable et pour renforcer la prévention des nouvelles infections. À Zanzibar, la loi sur le VIH/sida a été adoptée en 2013 afin de protéger et de promouvoir les droits des personnes séropositives ou malades du sida. De plus, des programmes nationaux de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ont été mis en place en Tanzanie continentale et à Zanzibar¹³.

Paludisme

20. L'État a adopté un plan d'action pour la période 2014-2020 afin de lutter contre le paludisme en menant diverses initiatives pour en réduire l'incidence. Il s'agit notamment de promouvoir l'utilisation et la distribution gratuite de moustiquaires pour les enfants, ce qui a contribué à sauver la vie à 60 000 enfants qui risquent autrement de mourir chaque année. Le nombre de patients souffrant du paludisme a été ramené de 326 pour 1 000 en 2009 à 161 pour 1 000 en 2014.

Droit à un environnement propre et sain

21. La loi de 2015 sur le secteur pétrolier prévoit des dispositions sur la protection de l'environnement d'après lesquelles des études d'impact sur l'environnement doivent être menées avant d'engager tout projet.

Droit de participer aux affaires publiques

22. Les listes électorales ont été revues à l'approche des élections générales et un système d'enregistrement biométrique des électeurs a été utilisé pour la première fois lors des élections générales de 2015 dans le but de renforcer l'efficacité du processus électoral.

Réexamen des lois

23. La Commission de réforme législative a rédigé un rapport sur la refonte du système de justice civile et un rapport sur la révision de la législation relative au règlement des différends fonciers en Tanzanie, rapports qu'elle a soumis au Ministre des affaires constitutionnelles et juridiques en 2012 et 2014, respectivement¹⁴. La Commission passe actuellement en revue les instruments internationaux signés ou ratifiés par la République-Unie de Tanzanie afin de recenser les problèmes liés à leur mise en œuvre¹⁵. La Commission passe également en revue la législation relative à la protection sociale des personnes âgées et au système tanzanien de justice pénale¹⁶, ainsi que la législation relative à la protection des consommateurs en Tanzanie¹⁷.

Programmes nationaux de sensibilisation

24. L'État continue de mener, chaque année, des campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme des groupes vulnérables à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, des Seize journées d'action contre la violence sexiste, de la Journée de l'enfant africain, de la Journée africaine des droits de l'homme, de la Journée internationale des personnes âgées et de la Journée nationale de l'albinisme.

Stratégies

25. Une Stratégie nationale de réforme de la justice pour mineurs (2013-2017) a été adoptée en Tanzanie continentale. Une Stratégie de réforme de la justice pour mineurs (2013-2018) a également été adoptée à Zanzibar.

Rapports sur les droits de l'homme

26. L'État continue de coopérer avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le rapport valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels¹⁸ et le rapport valant troisième à cinquième rapports périodiques au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant¹⁹ ont été examinés par les divers comités de l'ONU concernés. Le rapport valant septième et huitième rapports périodiques au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sera examiné en février 2016.

Mission

27. Du 21 janvier au 6 février 2013, la Tanzanie a accueilli des membres du Groupe de travail sur les peuples autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Publié en novembre 2015, le rapport de mission comporte des recommandations qui sont en cours d'examen. En juin 2015, la Tanzanie a reçu des membres du Comité d'experts de l'Union africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant.

III. Progrès accomplis dans le suivi du précédent rapport

28. La Tanzanie a accepté 107 recommandations lors de l'adoption de son premier rapport national. Avec l'accord des parties prenantes, ces recommandations ont été regroupées par thème lors de leur diffusion en décembre 2011.

Instruments ratifiés et incorporés dans le droit interne

29. La Tanzanie continue d'étudier la possibilité de ratifier l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour internationale de Justice²⁰ et s'interroge toujours sur la nécessité d'incorporer pleinement le Statut de Rome dans le droit interne, les mécanismes existants dans le pays lui paraissant suffisants. Elle a examiné la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et il est apparu qu'un certain nombre d'aspects de la Convention n'étaient pas compatibles avec les lois tanzaniennes²¹. Ces différences avec la législation nationale expliquent l'absence de progrès dans la ratification de cet instrument. Quoi qu'il en soit, la législation relative au travail semble suffisante pour s'attaquer aux problèmes visés par la Convention. Le pays a adopté la loi sur les non-ressortissants (réglementation du travail) de 2015 qui régit et réaménage le cadre juridique relatif à l'emploi et à l'exercice d'autres professions en Tanzanie continentale.

30. La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants n'a pas encore été ratifiée, la Tanzanie appliquant toujours la peine de mort²². Pour ce qui est de la ratification de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la Tanzanie continue d'en étudier les conséquences techniques et financières. On notera que la législation existante prévoit des recours pour les victimes d'actes visés par la Convention²³.

Formation et éducation sur les droits de l'homme

31. Un Plan stratégique à moyen terme relatif à l'éducation sur les droits de l'homme (2011/12-2015/16) a été élaboré dans le but d'améliorer les connaissances des étudiants, des enseignants et des autres fonctionnaires du secteur éducatif. À Zanzibar, les questions relatives aux droits de l'homme ont été incorporées dans les programmes scolaires.

Plan d'action national relatif aux droits de l'homme

32. Un Plan d'action national relatif aux droits de l'homme a été lancé le 10 décembre 2013²⁴. Ce plan, qui forme le cadre national de promotion et de protection des droits de l'homme, est une stratégie quinquennale pour la période 2013-2017, dont l'exécution en Tanzanie continentale et à Zanzibar est assurée par les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé. Il est assorti d'un mécanisme de suivi et d'évaluation coordonné par la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, celles-ci ont été reprises dans le Plan d'action national relatif aux droits de l'homme²⁵. La Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance a organisé plusieurs formations et séminaires à l'intention de fonctionnaires²⁶ sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action, dont

3 500 exemplaires ont été distribués. Dans le cadre des activités prévues par le Plan, 109 juges ont reçu une formation sur le traitement des affaires, et 80 fonctionnaires de l'État et représentants d'organisations de la société civile ont reçu une formation sur la prise en charge des personnes handicapées et sur la justice pour mineurs.

Mesures de lutte contre la corruption

33. Le deuxième Plan d'action stratégique national de lutte contre la corruption ayant pris fin en 2014, le Gouvernement élabore actuellement un troisième plan anticorruption²⁷. Le Bureau de la prévention et de la répression de la corruption a été doté de moyens supplémentaires, notamment d'outils de travail et de moyens financiers et humains supplémentaires, et des unités ont été créés dans toutes les régions et tous les districts. Une unité chargée du recouvrement et de la confiscation des avoirs a été créée au sein de la Direction des poursuites du Bureau du Procureur général²⁸ en 2012 et une loi sur les lanceurs d'alerte a été adoptée en 2015 afin de protéger les personnes qui communiquent des renseignements sur les faits de corruption. Le Bureau de prévention et de lutte contre la corruption a mené des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la participation de la population à la lutte contre la corruption²⁹.

34. À Zanzibar, une loi sur la lutte contre la corruption et la délinquance économique a été adoptée en 2012³⁰. Cette loi a créé l'Autorité de lutte contre la corruption et la délinquance économique³¹. Une stratégie de mise en œuvre efficace de cette loi a été adoptée et la question de la lutte contre la corruption a été incorporée dans les programmes scolaires sous la conduite du Ministère de l'éducation.

Droits des femmes

35. Le projet de Constitution comporte des dispositions relatives aux droits des femmes et leur accorde les mêmes droits qu'aux hommes en matière de transmission du patrimoine, de succession et de droits fonciers. Une fois ce projet adopté, le Gouvernement modifiera la législation de manière à promouvoir l'égalité entre les hommes, les femmes et les enfants en matière de transmission du patrimoine, de succession et de droits fonciers.

36. À l'heure actuelle, la loi n° 4 de 1999 sur la propriété foncière et la loi n° 5 de 1999 sur les terres villageoises accordent aux femmes le droit de posséder des biens fonciers et de participer, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux délibérations des organes décisionnels en matière foncière. À Zanzibar, la loi n° 12 de 1992 relative au régime foncier comporte des dispositions analogues, et la loi n° 7 de 1994 sur le tribunal foncier crée un tribunal chargé d'appliquer la loi relative au régime foncier, ce qui garantit l'égalité des hommes et des femmes en matière de propriété foncière et d'utilisation des terres. On citera également la loi n° 10 de 1990 sur les biens fonciers enregistrés, qui prévoit la désignation d'un conservateur des hypothèques. On notera que cette fonction est actuellement exercée par une femme.

Mesures de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité

37. La Tanzanie continentale examine actuellement une politique nationale de promotion de l'égalité entre les sexes qui doit remplacer la politique adoptée en 2000 sur ce thème afin de tenir compte des questions nouvelles.

38. À Zanzibar, la stratégie de protection et d'autonomisation des femmes de 2001 est réexaminée en vue d'adopter une politique de promotion de l'égalité entre les sexes. Pour émanciper les femmes des régions rurales, 14 centres d'information pour les femmes ont été créés à l'échelon local. Ces centres offrent des renseignements sur la santé, l'éducation, les questions juridiques, les droits de l'homme, les compétences entrepreneuriales, les droits fonciers et les projets rémunérateurs. Par ailleurs, le projet de Constitution réserve 50 % des sièges parlementaires aux femmes.

Violence contre les femmes et les enfants

39. Le pays a continué d'appliquer son plan d'action national pour la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants (2001-2015) en prenant les mesures suivantes : un Comité multisectoriel national visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des enfants et à y remédier, ainsi que des équipes de protection de l'enfance, ont été créés ; le Code de conduite et de déontologie professionnelle des enseignants (1963) est en cours de révision pour y inscrire des mesures précises sur la promotion des droits de l'enfant et un principe de tolérance zéro s'agissant de la violence à l'égard des enfants dans les établissements scolaires. Une permanence téléphonique gratuite d'assistance aux enfants a été inaugurée le 14 juin 2013³² et un centre d'accueil pour enfants victimes de violence a été créé³³. Le Gouvernement a aussi établi un plan de sensibilisation sur la violence à l'égard des enfants et la violence sexiste pour la période 2014-2016³⁴. Il continue de participer à la campagne de sensibilisation sur la violence sexuelle et sexiste dans la région des Grands Lacs intitulée « DECLARE ZERO TOLERANCE NOW », lancée en 2012.

40. À Zanzibar, des comités de lutte contre la violence sexiste ont été créés dans les villages, les arrondissements et les districts ainsi qu'au plan national. Des directives pour la prévention de ce type de violence ont été élaborées et un Conseil national d'enregistrement des actes de violence sexiste, chargé de recenser les actes de violence commis contre des femmes et des enfants, a été mis en place. Une permanence téléphonique a été mise en place en 2015 ; en composant le 116, les victimes peuvent signaler les actes de violence et recevoir une aide³⁵. Aujourd'hui, grâce à la mise en place de ces services, les cas de violence à l'égard d'enfants sont mieux signalés. Un foyer d'accueil a aussi été créé pour héberger les victimes d'actes de violence sexiste. Par ailleurs, 417 bureaux de l'égalité hommes-femmes et de l'enfance, opérationnels dans les principaux commissariats de police de l'ensemble du pays, ont adopté des directives générales harmonisées³⁶ ; 1 196 policiers ont reçu une formation sur ces procédures et les principes connexes.

41. Des formations sur le renforcement des capacités des administrateurs sanitaires ont été dispensées en Tanzanie continentale et à Zanzibar³⁷. Dans la région des Lacs, où les actes de violence sexiste sont les plus fréquents, des formations sur la lutte contre ce phénomène et son élimination ont été dispensées à 281 agents chargés de l'application des lois³⁸. À Zanzibar, le Président a lancé une campagne de sensibilisation sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 6 décembre 2014 et un plan d'action a été adopté pour la réalisation de la campagne en faveur des femmes et des enfants³⁹. Par ailleurs, le vingt-cinquième jour de chaque mois, les fonctionnaires portent des tee-shirts orange pour sensibiliser la population. Ces activités s'accompagnent de programmes de sensibilisation sur les radios locales⁴⁰.

42. Les éléments de la violence conjugale sont incriminés par le Code pénal (chap. 16, recueil des lois tanzaniennes, éd. révisée de 2002) et par la loi pénale n° 6 de 2004 de Zanzibar, qui répriment les coups et blessures graves et l'agression, aspects clefs de la violence conjugale. De plus, les difficultés que rencontraient les victimes pour obtenir un rapport de police avant d'avoir vu un médecin ont été réglées⁴¹. À Zanzibar, des groupes de soutien ont été formés à l'échelon local (*Shehia*) et sont actuellement renforcés pour leur permettre de venir en aide aux parents et aux enfants victimes⁴². L'article 130 du Code pénal de Tanzanie continentale (chap. 16, recueil des lois tanzaniennes, éd. révisée de 2002) incrimine le viol⁴³, qui est également incriminé au paragraphe 1 de l'article 125 de la loi pénale n° 6 de 2004 de Zanzibar⁴⁴.

43. L'article 169A du Code pénal (chap. 16, recueil des lois tanzaniennes, éd. révisée de 2002) incrimine les mutilations génitales féminines (MGF) concernant les mineures en Tanzanie continentale. Par ailleurs, le plan d'action national 2001-2015 pour la prévention et l'élimination des MGF doit être réexaminé en 2016 ; le plan d'action national visant à accélérer l'élimination des MGF et autres pratiques traditionnelles préjudiciables et le Plan

d'action national relatif aux droits de l'homme (2013-2017) sont en cours d'application⁴⁵. De plus, une politique nationale pour la protection et l'épanouissement de l'enfant, qui couvre la question des MGF, est en cours de validation et d'adoption⁴⁶.

44. Des affaires de MGF sont poursuivies avec succès au pénal grâce à la sensibilisation et au renforcement des capacités⁴⁷. Des programmes de reconversion ont été conçus à l'intention des personnes qui vivent de cette pratique, et l'État, en coopération avec des organisations de la société civile, poursuit la campagne intitulée « *Mettre fin aux mutilations génitales féminines* » qui fait évoluer les mentalités sur le sujet.

Assassinats de femmes âgées accusées de sorcellerie

45. Tout assassinat constitue un meurtre au regard de l'article 196 du Code pénal (chap. 16, recueil des lois tanzaniennes, éd. révisée de 2002). Le Gouvernement a entrepris de réviser la loi sur la sorcellerie (chap. 18, recueil des lois tanzaniennes) et la loi n° 23 de 2012 sur les médecines traditionnelles et parallèles afin d'utiliser la législation pour lutter contre la sorcellerie et les assassinats de personnes accusées de sorcellerie. Il continue également d'enregistrer les guérisseurs traditionnels et d'encadrer leurs activités. En outre, le Plan d'action national relatif aux droits de l'homme promeut les droits des personnes âgées en s'attaquant au problème des assassinats liés à des accusations de sorcellerie. La politique nationale de 2003 relative au vieillissement est en cours de réexamen et un projet de loi visant à protéger les personnes âgées est en cours d'élaboration. Par ailleurs, 17 foyers d'accueil ont été créés pour venir en aide aux survivants de tentatives d'assassinat pour sorcellerie.

Représentation des femmes aux postes de responsabilité

46. Les statistiques révèlent une tendance à l'amélioration pour ce qui est de la représentation des femmes aux postes de responsabilité⁴⁸. Le nombre de femmes parlementaires est passé de 62 en 2005 à 127 en 2015 ; 10 ministres, 5 vice-ministres, 32 juges à la Haute Cour, 5 juges à la Cour d'appel, 53 commissaires de district et 7 commissaires régionaux étaient des femmes en 2015. Dans les établissements d'enseignement supérieur, le nombre d'étudiantes est passé de 10 039 en 2005 à 78 800 en 2014⁴⁹. En outre, des femmes ont accédé aux postes de vice-président et de procureur général adjoint pour la première fois en 2015. Des femmes se sont portées candidates à la fonction présidentielle lors des élections générales de 2015.

Personnes handicapées

47. Le Gouvernement continue de mettre en œuvre la législation nationale sur les droits des personnes handicapées et a recueilli des données ventilées par âge, sexe et situation géographique sur ces personnes dans le cadre du recensement national de la population et du logement de 2012. Le Gouvernement a modifié les directives nationales relatives à l'exemption des frais médicaux pour que les personnes âgées et les personnes handicapées soient couvertes ; par ailleurs, 43 centres de réadaptation ont été créés. À Zanzibar, un Fonds pour les personnes handicapées a été créé, ainsi qu'un Conseil national des personnes handicapées et un Département des questions relatives au handicap, rattaché au Ministère d'État du Premier Vice-Président. Chaque ministère compte un coordonnateur des questions relatives au handicap et des programmes vaccination sont spécialement mis en œuvre à l'intention des enfants handicapés.

48. Le Gouvernement a pris plusieurs mesures pour assurer l'accès des enfants handicapés à l'éducation, adoptant notamment une nouvelle politique en matière d'éducation et de formation⁵⁰ et une stratégie d'éducation pour tous pour la période 2012-2017⁵¹. Il a également décidé de créer un centre d'appui et de documentation pédagogique (ESRAC) à Dar es-Salaam et cinq conseils de district ont désigné des emplacements pour

créer un centre de ce type pour la détection et le recensement des enfants ayant des besoins spéciaux. En 2013, des directives relatives à la détection et la prise en charge précoces des enfants ayant des besoins spéciaux ont été élaborées⁵². À Zanzibar, la loi n° 9 de 2006 sur les personnes handicapées (droits et privilèges) continue d'être appliquée, et un système d'éducation pour tous a été mis en place, dans le cadre duquel chaque district doit appliquer au moins un programme d'éducation pour tous conformément aux politiques diverses afin de garantir l'accès à l'éducation aux enfants handicapés⁵³.

49. Les organismes nationaux de retraite se sont attaqués au problème de l'invalidité sur le lieu de travail et les pouvoirs publics ont adopté des principes directeurs à l'intention des employeurs sur les moyens techniques à mettre en œuvre pour aider les employés handicapés. Grâce à la législation et aux politiques mises en œuvre, des agents chargés de répondre aux besoins spéciaux des personnes handicapées sont présents dans 168 districts. Les pouvoirs publics continuent de mener des campagnes de sensibilisation sur les droits des personnes handicapées en se servant de moyens d'action comme la Journée des personnes handicapées, la Journée de la canne blanche et la Journée mondiale du braille.

Personnes atteintes d'albinisme

50. Des comités permanents ont été créés à l'échelon ministériel, notamment au Ministère de l'intérieur, pour s'occuper de la question de la protection des personnes atteintes d'albinisme. De la même manière, des comités permanents de protection de l'enfance ont été mis en place à l'échelon ministériel pour protéger les familles⁵⁴. De plus, le Plan d'action national relatif aux droits de l'homme couvre les questions relatives aux droits des personnes atteintes d'albinisme et il est à noter que la République-Unie de Tanzanie a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à organiser une Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme chaque année afin d'appeler l'attention sur la non-discrimination et la protection dont doivent bénéficier ces personnes⁵⁵. L'État a aussi créé des centres de protection temporaire pour les enfants atteints d'albinisme dans trois régions du pays⁵⁶.

51. L'État continue de veiller particulièrement à ce que les affaires où les victimes sont des personnes atteintes d'albinisme soient examinées, poursuivies et jugées. Des équipes d'intervention permanentes ont été créées spécialement pour intervenir lorsque des personnes atteintes d'albinisme sont agressées ou assassinées. Grâce à ces mesures, le nombre d'assassinats a diminué, particulièrement en 2015 où ont eu lieu des élections. La police continue de mener des campagnes de sensibilisation à l'intention de la population dans les régions où ce type d'actes est le plus fréquent⁵⁷. Par ailleurs, une démarche intégrée a été adoptée par les pouvoirs publics pour évaluer le problème, et des policiers, des procureurs et des représentants de l'organisation non gouvernementale (ONG) Under the Same Sun se sont rendus dans ce cadre dans les régions où les agressions et les assassinats de personnes atteintes d'albinisme ont été les plus fréquents en 2015.

Traite

52. Des règlements d'application de la loi de 2008 sur la lutte contre la traite de personnes sont en cours de publication au Journal officiel. Le Gouvernement a adopté un Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes (2015-2017)⁵⁸. En 2013, la police tanzanienne a créé le Service de police communautaire, qui est notamment chargé de sensibiliser la population locale au sujet de la lutte contre la traite.

53. Le Gouvernement, de concert avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a organisé des formations spéciales à l'intention des policiers sur les moyens d'identifier et de détecter les auteurs et les victimes de la traite d'êtres humains⁵⁹. Dans le cadre de cette collaboration, une formation sur les questions relatives à la traite a également été dispensée à des procureurs, à des juges et à des travailleurs sociaux en 2012 et en 2013.

En 2014, des journalistes ont reçu une formation sur le respect de la déontologie dans la couverture des cas de traite et des directives sur la façon de rendre compte des cas de traite sans accabler les victimes ont été élaborées à l'intention des médias⁶⁰.

Responsabilité des agents chargés de l'application des lois

54. Des mesures disciplinaires existent au sein des institutions chargées de l'application des lois et des sanctions sont prévues par le Code pénal afin que les agents chargés de l'application des lois puissent être amenés à rendre des comptes⁶¹. Il existe aussi, au sein du Département de la police du Ministère de l'intérieur, un service des plaintes chargé d'examiner tous les plaintes à l'égard de policiers. Au cours de l'année 2014/15, des mesures disciplinaires ont été prises contre 300 policiers, parmi lesquels 118 ont été révoqués sans préavis et 19 ont été poursuivis devant les juridictions civiles ordinaires⁶². Au cours de l'année 2014/15, la police a durci les procédures de contrôle des antécédents des nouvelles recrues afin que seules les personnes les plus intègres puissent être engagées.

Populations marginalisées et vulnérables

55. Le Fonds tanzanien d'action sociale (TASAF) a financé des initiatives en Tanzanie continentale et à Zanzibar, notamment des transferts conditionnels de fonds et des programmes de travaux publics qui ont offert des emplois provisoires à des ménages pauvres pour des activités nécessitant une main-d'œuvre importante qui leur ont procuré un revenu et ont contribué à la création de biens collectifs. Il existe des programmes d'amélioration des moyens d'existence dont l'objectif est d'aider les personnes à sortir progressivement de la pauvreté en renforçant la capacité des ménages de subvenir à leurs besoins par des moyens d'existence plus robustes et diversifiés⁶³.

56. La politique de protection sociale de Zanzibar pour 2014 s'attaque aux problèmes rencontrés à l'échelon local, notamment aux problèmes rencontrés par les groupes vulnérables et les jeunes sans emploi. Il existe des foyers pour personnes âgées dont les pensionnaires touchent une allocation mensuelle de 40 000 shillings tanzaniens. Le recensement des personnes âgées a été achevé et, à compter d'avril 2016, chaque personne âgée aura droit à une allocation mensuelle de 20 000 shilling tanzaniens. Une politique prévoyant le versement aux femmes qui accouchent de plus de deux enfants en même temps d'une allocation mensuelle de 40 000 shillings tanzaniens a été adoptée.

Conditions de détention

57. La loi sur les travaux d'intérêt général (chap. 291, recueil des lois tanzaniennes) continue d'être appliquée pour réduire le surpeuplement carcéral⁶⁴ et une note de synthèse sur les changements à apporter à la loi sur la Commission nationale de la libération conditionnelle (chap. 400, recueil des lois tanzaniennes, éd. révisée de 2002) a été élaborée pour permettre à davantage de détenus d'accomplir des peines de travaux d'intérêt général⁶⁵. De plus, 24 772 prisonniers ont bénéficié d'une grâce présidentielle entre 2011 et avril 2015⁶⁶. Par ailleurs, un cadre national de la justice pénale a été mis en place pour améliorer l'administration de la justice et désencombrer les prisons⁶⁷. Pour faciliter l'application de la politique pénitentiaire nationale, une stratégie de mise en œuvre a été élaborée en 2014. En vertu de cette stratégie, l'État est tenu de se conformer aux normes internationales relatives aux droits de l'homme des prisonniers⁶⁸. Entre mai 2008 et juin 2014, le Programme de réforme du secteur juridique a fait l'acquisition de 14 bus pour le transport de détenus et l'État a acheté 17 bus dans l'ensemble du pays. Grâce à ces initiatives, davantage de détenus comparaissent aux audiences et le traitement des affaires est amélioré.

58. Les cellules, les latrines et les systèmes d'évacuation des eaux usées ont été rénovés dans les prisons⁶⁹. En outre, l'État a installé 12 infirmeries dans les prisons centrales⁷⁰ avec la coopération de partenaires comme Farm Access. Le Fonds national d'assurance maladie (NHIF) a élaboré un programme visant à améliorer les soins dispensés dans les prisons. À Zanzibar, une prison est actuellement construite à Hanyegwa Mchana pour réduire le surpeuplement carcéral ; des efforts sont en cours également à l'heure actuelle pour améliorer les conditions de détention.

Droits de l'enfant

59. Le projet de Constitution prévoit un article spécifique sur les droits de l'enfant (l'article 53). Le Gouvernement a continué de mettre en œuvre et de respecter la loi sur les droits de l'enfant en élaborant plusieurs ensembles de règles qui couvrent divers domaines de la protection de l'enfance visés par la loi⁷¹. Une initiative visant à enregistrer les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées de 6 à 18 ans a été mise en œuvre. Dans ce cadre, des certificats de naissance gratuits ont été délivrés dans des régions pilotes⁷².

60. Les pouvoirs publics ont élaboré des principes directeurs et des directives générales sur le traitement des affaires concernant les enfants à l'intention des services chargés de l'égalité entre les sexes et de la protection l'enfance. Ils ont aussi élaboré des manuels de formation sur le traitement de ces affaires à l'intention des policiers et des juges⁷³. De plus, 162 procureurs ont reçu une formation sur les droits de l'enfant et sur le traitement des affaires relatives aux enfants. En Tanzanie continentale et à Zanzibar, des règles concernant notamment l'administration de la justice pour mineurs ont été adoptées⁷⁴. Le règlement du Tribunal pour enfants de Zanzibar est en voie d'adoption.

61. Le règlement n° 196 de 2012 sur les droits de l'enfant (emploi des enfants) interdit le travail des enfants de moins de 14 ans. Les autorités ont poursuivi l'application du plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (2009-2015)⁷⁵. Des activités de sensibilisation ont été menées dans 35 districts auprès de 25 personnes en moyenne dans chaque district, qui ont été sensibilisées aux questions relatives au travail des enfants et à leur rôle dans le plan d'action national. Par ailleurs, un des objectifs du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme est d'appliquer des sanctions efficaces pour remédier aux problèmes liés au travail des enfants⁷⁶.

62. Dans le cadre du Plan d'action national 2009-2015 pour l'élimination du travail des enfants, l'État a organisé des séances de formation sur l'élimination des pires formes de travail des enfants pour les agents des services de protection sociale de district, les policiers, les agents des services de développement communautaire de district, les inspecteurs du travail de district, les médecins de district, et les représentants de diverses organisations de la société civile⁷⁷. Les pouvoirs publics, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Gouvernement brésilien, ont formé 35 employés d'organisations de la société civile et 190 agents des administrations locales aux questions relatives au travail des enfants.

63. Le Gouvernement a mis en place un mécanisme de surveillance du travail des enfants qui a permis, avec l'appui de la campagne Carton rouge au travail des enfants, de retirer un certain nombre d'enfants du marché du travail. Ce mécanisme est constitué de comités pour l'élimination du travail des enfants au niveau national, au niveau des districts et au niveau des villages⁷⁸. Les pouvoirs publics agissent également pour faire en sorte que les entreprises extractives cessent de recourir au travail des enfants dans le cadre de projets soutenus par PROSPER⁷⁹, Plan International et WEKEZA⁸⁰. Les pouvoirs publics ont collaboré avec des associations de petites sociétés extractives et mené des actions de sensibilisation sur les effets du travail des enfants et sur les interdictions légales. Cette campagne a amené certains villages de la région de Geita à adopter des arrêtés qui interdisent l'emploi des enfants dans les activités minières et agricoles.

64. Zanzibar a aussi continué d'appliquer efficacement le Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (2009-2015). Un groupe de travail technique multisectoriel et un comité directeur ont été mis en place sur la question du travail des enfants et ont renforcé les moyens d'action sur cette question. Zanzibar a aussi élaboré et appliqué des principes directeurs visant le même objectif, parvenant à réintégrer 5 067 enfants dans les écoles et les madrasas dans le cadre du programme de lutte contre le travail des enfants⁸¹.

65. Par ailleurs, grâce à la collaboration entre le Ministère du travail et le Ministère du commerce, du tourisme et de l'économie, des règles relatives aux entreprises ont été adoptées, notamment des règles publiées par l'Autorité de promotion des investissements de Zanzibar pour faire en sorte que les investisseurs respectent la législation relative aux investissements et que des inspections du travail soient menées chaque jour pour constater les atteintes éventuelles aux droits de l'enfant. De même, grâce au programme de lutte contre le travail des enfants (2012-2014), 3 620 enfants, sur les 5 000 escomptés, ont été sortis du marché du travail.

Criminalité internationale à l'égard des enfants

66. L'article 83 de la loi n° 21 de 2009 sur l'enfance et l'article 13 de la loi n° 14 de 2015 sur la cybercriminalité interdisent la pornographie mettant en scène des enfants. La loi sur l'entraide judiciaire en matière pénale (chap. 254, recueil des lois tanzaniennes) prévoit l'entraide judiciaire en matière pénale entre la Tanzanie et les pays étrangers, facilite la prestation et l'obtention de cette aide et règle les questions connexes. La loi sur l'extradition (chap. 368, recueil des lois tanzaniennes) prévoit une procédure d'extradition des criminels et règle les questions connexes.

67. L'équipe spéciale chargée de la lutte contre la traite de personnes a dispensé des formations sur la prévention de la traite des enfants aux agents des administrations locales, qui ont ultérieurement favorisé l'adoption, dans leurs villages respectifs, de décisions visant à empêcher la traite des enfants. L'équipe spéciale a également élaboré des matériels de sensibilisation sur la prévention de la traite des enfants et de la traite des personnes en général⁸². Au cours de la période considérée, 466 professionnels travaillant avec des enfants⁸³ ont reçu une formation sur la protection des enfants dans le cadre du programme de renforcement du système de protection de l'enfance.

Enfants des rues

68. Les pouvoirs publics ont adopté le deuxième Plan d'action national relatif aux enfants les plus vulnérables (2013-2017), lancé en février 2013⁸⁴. Ce plan définit les enfants qui vivent et travaillent dans les rues comme faisant partie des catégories d'enfants les plus vulnérables en Tanzanie. Des directives relatives au système de protection de l'enfance ont été élaborées pour en faciliter la mise en œuvre et le système de protection de l'enfance a été étendu à 17 conseils de districts de Tanzanie continentale.

69. Les pouvoirs publics ont élaboré un plan stratégique communautaire (2013) pour s'attaquer au problème des enfants qui vivent et travaillent dans les rues. Dans le cadre de ce plan, un mécanisme conjoint d'alerte précoce a été créé pour fournir aux enfants des rues et autres enfants vulnérables des soins et une protection à court et à moyen terme. Cela a abouti à un projet commun des autorités et de trois ONG (KIWOHEDE, Dogodogo et MAKINI) qui répond au caractère urgent de la situation des enfants des rues de Dar es-Salaam⁸⁵. Par ailleurs un projet pilote d'évaluation rapide de la situation des enfants des rues centré sur la région de Dar es-Salaam a été lancé en 2012⁸⁶.

Éducation

70. L'éducation reste une priorité essentielle pour le Gouvernement. La loi sur l'Autorité tanzanienne de l'éducation (chap. 412, recueil des lois tanzaniennes) a été modifiée pour permettre au Fonds pour l'éducation de diversifier ses sources de revenus et pérenniser ainsi le Fonds⁸⁷. Une nouvelle politique de l'éducation et de la formation a été adoptée en 2014 ; le projet de loi sur le Conseil de la formation des enseignants et le projet de loi sur l'Autorité chargée de l'enseignement primaire et secondaire et des programmes scolaires sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, le Président de la République-Unie de Tanzanie a décidé que l'enseignement primaire et secondaire sera gratuit à compter de janvier 2016.

71. L'éducation, dont le budget représente 24 % du budget national pour 2015/16⁸⁸, est une priorité, comme le montrent divers programmes de développement parmi lesquels la Stratégie de développement à l'horizon 2025, les initiatives MKUKUTA II et MKUZA II et l'initiative « Big Results Now »⁸⁹. Cette initiative est elle-même axée sur le développement et met l'accent sur l'éducation. Lancée au cours de l'exercice budgétaire 2013/14, elle a abouti aux résultats suivants : 56 écoles sur 264 prévues ont été construites pendant la première phase de l'initiative. De manière générale, le taux de scolarisation continue d'augmenter et l'État continue de renforcer le corps enseignant⁹⁰.

72. À Zanzibar, la politique de 2006 sur l'éducation a été traduite en swahili et 500 exemplaires de ce document ont été distribués dans les établissements publics et privés. De plus, les programmes de l'enseignement primaire ont été modifiés pour tenir compte des problèmes actuels et des sujets internationaux. Dans le cadre des efforts consentis pour réduire l'engorgement des salles de classe et pour atteindre les objectifs du plan de développement de l'éducation, des salles de classe et des écoles ont été rénovées et de nouvelles salles de classe et écoles ont été construites afin de réduire le nombre d'élèves par classe⁹¹.

73. Le nombre d'enseignants ayant reçu une formation sur l'éducation de base n'a cessé d'augmenter, passant de 4 395 en 2001 à 9 503 en 2013, et le nombre des enseignants non formés n'a cessé de diminuer, passant de 1 279 en 2001 à 391 en 2013^{92, 93}. Les inscriptions dans le primaire ont continué d'augmenter, passant de 252 938 en 2013/14 à 262 212 en 2014/15.

Santé

74. Les pouvoirs publics continuent d'appliquer l'article 19 de la loi n° 1 de 2009 sur la santé publique obligeant les femmes enceintes à s'immuniser contre le tétanos et toute autre maladie infectieuse. Cette loi impose aussi à chaque parent ou tuteur en Tanzanie continentale de veiller à ce que leurs enfants soient vaccinés⁹⁴.

75. Les pouvoirs publics ont continué de mettre en œuvre le plan d'action (2008-2015) visant à accélérer la réduction de la mortalité infantile et du taux de natalité. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a été ramené de 147 pour 1 000 en 1999 à 54 pour 1 000 en 2013. Le 15 mai 2014, le Président de la République-Unie de Tanzanie a lancé un plan stratégique 2014-2020 visant à réduire le taux de mortalité maternelle. D'autres initiatives des pouvoirs publics ont notamment visé à construire 9 997 établissements de soins répartis dans chaque circonscription et à ouvrir 64 centres de dépistage du cancer du col de l'utérus dans 16 régions de Tanzanie continentale et 2 régions de Zanzibar. Du matériel a été acheté pour ces centres et 213 agents de santé ont été formés à son utilisation. Des campagnes de sensibilisation ont été menées pour inciter les femmes à accoucher à l'hôpital, ce qui a fait passer le nombre de femmes accouchant à l'hôpital de 56,6 % en 2013 à 68,3 % en 2014.

76. À Zanzibar, des directives sur les soins prénatals ont été élaborées en 2013 et des directives sur la santé sexuelle et procréative ont été adoptées en 2014. Par ailleurs, des services de soins maternels fondés sur la méthode dite « Kangourou » ont été créés à l'intention des prématurés ; le programme de vaccination des enfants de moins de 5 ans a été élargi.

Liberté d'expression/d'association et de réunion

77. Les projets de loi de 2015 sur les services médiatiques et sur l'accès à l'information ont été examinés en première lecture et les contributions des parties prenantes sont attendues. Des modifications sont apportées actuellement à la politique d'information et de diffusion de 2003 pour adapter celle-ci à l'évolution technologique intervenue dans le secteur de l'information. On dénombre 16 quotidiens, dont 2 appartenant à l'État, 62 hebdomadaires, 115 stations de radio et 29 chaînes de télévision. Au 17 mars 2014, 6 427 ONG étaient enregistrées.

78. La loi sur les partis politiques a été modifiée et des partis politiques continuent d'être enregistrés, leur nombre ayant augmenté de 18 en 2005 à 24 en 2015. Les partis politiques ont formé une Assemblée constituante pendant le processus de révision constitutionnelle et le projet de Constitution prévoit la création d'un Bureau constitutionnel de l'enregistrement des partis politiques. Par ailleurs, il existe un site Internet gouvernemental public qui a reçu 117 243 communications depuis 2007, dont 78 258 concernant directement le Gouvernement, auxquelles celui-ci a répondu⁹⁵.

Appui de la communauté internationale

79. Le Gouvernement a reçu un appui financier et technique de la communauté internationale dans le cadre des programmes et des initiatives suivants : Plan d'action national relatif aux droits de l'homme⁹⁶, projets de réduction de la mortalité maternelle et infantile⁹⁷, amélioration de l'accès à l'éducation⁹⁸, présentation de rapports aux mécanismes des droits de l'homme et présentation du rapport au titre de l'EPU⁹⁹.

80. D'autres programmes sont en cours d'élaboration avec l'aide de la communauté internationale, parmi lesquels un programme de développement du secteur agricole, un programme pour le renforcement de la productivité agricole en Afrique de l'Est, un programme du Fonds japonais pour le développement des politiques et des ressources humaines et un programme sur le couloir de croissance agricole du sud de la Tanzanie.

Efforts de développement

81. Poursuivant ses efforts pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie de développement tanzanienne à l'horizon 2015, l'État s'est appuyé sur des stratégies sociales et économiques et sur des plans de lutte contre la pauvreté en accordant chaque année la priorité à certains projets de développement et en allouant des ressources pour les financer, projets qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des Tanzaniens¹⁰⁰. L'État poursuit ses activités au titre des programmes de développement MKUKUTA II et MKUZA II et adhère aux objectifs de développement durable des Nations Unies récemment adoptés.

82. Pour accélérer le développement, les autorités ont lancé en 2013 l'initiative « Big Results Now » qui vise à adopter de nouvelles méthodes de travail dans un certain délai afin de faciliter les changements importants qui s'imposent. Cette initiative est centrée sur six domaines principaux : énergie et gaz naturel, agriculture, eau, éducation, transports et mobilisation des ressources.

Droit à l'alimentation

83. Pour continuer de développer le secteur agricole, l'État a adopté une nouvelle politique agricole en 2013, qui tient compte de la sécurité alimentaire et vise à protéger et promouvoir celle-ci. Cette politique énonce des orientations préconisant la sécurité alimentaire pour le pays, le renforcement de la sécurité et de la nutrition par la production et l'accessibilité et l'utilisation d'une alimentation de quantité et de qualité suffisantes.

84. Les pouvoirs publics continuent d'appliquer la politique nationale d'irrigation de 2010, qui reconnaît le rôle indispensable de l'irrigation pour augmenter la productivité et la production tout en atténuant les conséquences des aléas climatiques et l'insécurité alimentaire. Cette politique préconise une irrigation durable des terres agricoles de manière à assurer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté.

Accès à une eau potable convenable, salubre et propre

85. Les pouvoirs publics continuent d'appliquer la politique de l'eau de 2002¹⁰¹, qui a été renforcée par les programmes MKUKUTA II et MKUZA II, de façon à améliorer l'accès à une eau potable propre et salubre, à l'assainissement et à l'hygiène dans les zones urbaines et rurales et à améliorer les installations sanitaires dans les foyers et les lieux publics. La réalisation de ces objectifs suppose de construire et de rénover des infrastructures hydriques dans les régions urbaines et rurales¹⁰².

86. À Zanzibar, des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont mis en œuvre dans les régions rurales et urbaines ; un de ces projets vise à approvisionner en eau salubre et propre les régions rurales d'Unguja et de Pemba¹⁰³, les autres ayant pour objet la construction d'infrastructures de distribution d'eau salubre et propre à Stone Town¹⁰⁴. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de désalinisation et de traitement des eaux, l'entreprise de désalinisation RO a été créée dans le village de Michamvi et une entreprise de traitement de l'eau (system UV) a été créée dans la région de Kijitoupele.

Collaboration avec la société civile

87. Le Gouvernement continue de collaborer avec les organisations de la société civile qui sont des acteurs clés de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et participent aussi à l'élaboration, à l'approbation et à la diffusion des rapports, des observations finales et des recommandations de l'EPU.

88. Les recommandations de l'EPU ont été incorporées dans le Plan d'action national relatif aux droits de l'homme qui réunit tous les acteurs concernés dans le processus de mise en œuvre des recommandations. L'élaboration du Plan d'action a aussi constitué un processus consultatif auquel la société civile a participé ; tant les pouvoirs publics que la société civile ont désigné des domaines d'action et de suivi, et la société civile participe au processus de suivi et d'évaluation. Par ailleurs, l'adoption en 2011 des règlements d'application de la loi de 2010 sur les partenariats public-privé a permis à l'État de collaborer avec le secteur privé dans le cadre de divers projets relatifs aux droits de l'homme.

Responsabilité sociale des entreprises

89. La Tanzanie est résolue à promouvoir le principe de la responsabilité sociale des entreprises. La politique de 2015 sur le gaz naturel, la loi de 2015 sur le pétrole et la loi de 2015 sur les industries extractives tanzaniennes (transparence et responsabilité) prévoient que les entreprises mènent des activités de responsabilité sociale.

90. La République-Unie de Tanzanie a ratifié les Conventions de l'OIT et les applique au moyen de sa législation sur l'emploi et le travail¹⁰⁵. Le Plan d'action national relatif aux droits de l'homme aborde aussi les questions relatives aux entreprises et aux droits de l'homme¹⁰⁶.

IV. Progrès accomplis

A. Cinquante ans d'Union

91. Le pays a célébré les cinquante ans de l'Union entre la Tanzanie continentale et Zanzibar en 2014.

B. Élections pacifiques

92. Le 25 octobre 2015, le pays a tenu ses cinquièmes élections multipartites, qui se sont déroulées dans le calme.

C. Augmentation du nombre de femmes à des postes de direction ou de prise de décisions

93. Le nombre de femmes à des postes de responsabilité et de décision a sensiblement augmenté comme indiqué au paragraphe 47 ci-dessus.

D. Adoption du projet de Constitution

94. La Tanzanie a mené à bien son processus de révision constitutionnelle ; un projet de Constitution a été élaboré et sera voté par référendum.

E. Adoption du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme

95. Le Plan d'action national relatif aux droits de l'homme pour la période 2013-2017, lancé le 10 décembre 2013, définit un cadre national pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le pays.

F. Mise en œuvre de la loi n° 4 de 2011 sur l'administration de la justice

96. La mise en œuvre de la loi a permis une séparation des activités administratives et des activités judiciaires au sein du système judiciaire, ce qui permet de meilleurs services.

G. Entrée en vigueur des règles relatives aux régimes de sécurité sociale (harmonisation des prestations de retraite) en 2014

97. L'harmonisation des règles relatives aux régimes de sécurité sociale (harmonisation des prestations de retraite) en 2014 a accordé aux travailleurs et aux employés le droit de s'affilier au régime de retraite de la sécurité sociale de leur choix.

V. Difficultés et obstacles

A. Corruption

98. La corruption demeure un problème qui touche tous les secteurs de la société et entrave l'épanouissement des personnes et le développement national. L'État est déterminé à lutter contre la corruption et étudie actuellement la possibilité de mettre en place une chambre spéciale à la Haute Cour ou une juridiction supérieure pour s'occuper des affaires de corruption importantes.

B. Différends fonciers

99. Les différends entre les agriculteurs et les éleveurs sont une préoccupation nationale. Les pouvoirs publics ont entrepris de définir et de désigner des zones d'exploitation spécifiques pour les uns et les autres.

C. Eau propre et salubre

100. L'accès à une eau propre et salubre constitue un problème supplémentaire. Un des éléments de réponse apporté aujourd'hui par les pouvoirs publics consiste à forer des puits profonds.

D. Accès aux soins

101. Le secteur de la santé doit faire face à divers problèmes et les pouvoirs publics sont déterminés à remédier à la situation en modernisant les hôpitaux et en augmentant le nombre, en formant des professionnels de santé et en veillant à ce que les pharmacies d'hôpitaux disposent de stocks de médicaments suffisants à un coût abordable.

E. Obstacles financiers à la promotion et à la protection des droits de l'homme

102. Des contraintes budgétaires entravent les activités de sensibilisation, la mise en œuvre du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme et l'élaboration en temps utile des rapports nationaux sur les droits de l'homme à soumettre aux organes conventionnels.

VI. Priorités et engagements nationaux essentiels

1. Mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2025 et des stratégies nationales de croissance économique et de réduction de la pauvreté (MKUKUTA II et MKUZA II).
2. Consolidation de l'Union.
3. Gratuité de l'éducation de base pour tous les enfants de la maternelle au secondaire. Le Gouvernement a aboli les frais de scolarité dans toutes les écoles publiques et s'emploie à régler les frais de scolarité dans le secteur privé.

4. Le Gouvernement a donné un caractère prioritaire aux mesures anticorruption dans le cadre du programme national sur la bonne gouvernance.
5. Lutter contre la fraude fiscale et renforcer le système de recouvrement de l'impôt de manière à financer les projets de développement et à améliorer la prestation des services. Réduire parallèlement les dépenses publiques.
6. Finaliser l'étape référendaire du processus de révision constitutionnelle.
7. Mise en œuvre du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme.
8. Création d'un cadre pour traiter et coordonner les questions relatives à l'aide juridictionnelle.
9. Élaboration et présentation en temps voulu des rapports de la Tanzanie en tant qu'État partie aux instruments internationaux pertinents.

VII. Attentes des pays en ce qui concerne le renforcement des capacités, les demandes d'assistance technique éventuelles et l'appui reçu

103. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie sollicite une assistance technique et financière dans les domaines suivants :

- a) Programmes de formation et campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme ;
- b) Élaboration et présentation de rapports au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention sur les droits des personnes handicapées, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- c) Mise en œuvre du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme.

Notes

¹ The Resolution was adopted by the UN General Assembly on 15th March 2006 in accordance with the General Guidelines set out in Resolution 5/1 adopted by the Human Rights Council on 18 June 2007 and its follow up Resolution No. 17/119 adopted by the Human Rights Council at its 35th meeting, on 17 June 2011.

² A three day workshop was held from 1-3 September, 2015 to validate the Draft Report followed by a Five day Working Retreat for Officials from both Tanzania Mainland and Tanzania Zanzibar from 26-30th November, 2015 to finalise writing the Report.

³ In Tanzania Mainland male are 21,239,313 and 22,386,041 are female. While in Tanzania Zanzibar, male are 630,677 and female are 672,892. The results of the census have assisted the Government to effectively plan for the realization of economic, social, civil and political rights of the people.

⁴ The Constitutional Review Act, Cap 83 was enacted in April 2013 by the time of the adoption of the first National Report. The Constitutional Review Act provides for transparency and inclusion of the people at all stages of the Review Process. The Constitutional Review Commission and the people were given the opportunity to table their opinion to the Commission through various mechanisms such as public hearings, letters and by email. Further, The Constituent Assembly was composed of diverse groups reflecting and representing varied sections of the Tanzanian society such as persons with disabilities, women and religious groups. The Proposed Constitution was subject to rigorous debate and a voting process in the spirit of transparency and accountability during the Constituent Assembly and the outcome was the Proposed Constitution. The Proposed Constitution is quite progressive as the Bill of Rights contains the three generation of human rights.

- ⁵ Laws are currently enacted in both languages and those enacted previously in the English language are being translated from English to Swahili.
- ⁶ The budget of the Judiciary was increased from 36.6 billion shillings in the year 2006/7 to 87.6 billion in the year 2015/16.
- ⁷ The time frame and number of cases assigned commences from receiving the matter to its determination.
- ⁸ 2 Regional High Courts in Shinyanga and Kagera Regions, 2 District Courts and 12 Primary Courts were constructed by 2015. There is also ongoing construction of 9 Regional High Courts, 9 District Courts and 25 Primary Courts.
- ⁹ The National Human Rights Institution (NHRI) is the Commission for Human Rights and Good Governance (CHRAGG). It is an active member of the International Ombudsman Institute (IOI) and a member of the International Coordination Committee (ICC) of National Human Rights Institutions. It is as NHRI which complies with Paris Principles.
- ¹⁰ The number of complaints received by the Commission increased from 9,455 complaints in 2006 to 25,921 complaints in 2014. The electronic system of receiving complaints increased its capacity to deal with complaints as it handled 3,021 complaints in 2005 and 18,501 complaints in 2014.
- ¹¹ The harmonisation of social schemes provides workers with the right to join any social security pension scheme they wish.
- ¹² The Budget for purchase of medication and equipment increased from Tsh. 40.6 billion in 2005 to Tsh.147 billion 2014. Health care, healthcare facilities have increased from 6,260 in 2010 to 7,014 in 2015 which is an increase of 754 facilities. The National Hospital has been capacitated by purchasing medical equipment including an MRI, CT-Scan, X-ray and Ultra-sound machines.
- ¹³ It addresses provision of treatment, care and support to women infected with HIV and their infants.
- ¹⁴ The review is aimed at enhancing access to justice before the Courts of law by expediting cases and reducing costs.
- ¹⁵ The objective of the Review is to come up with recommendations which will enable Tanzania to implement all International Instruments duly signed and ratified.
- ¹⁶ The purpose of the review is to identify all impediments that underlie access to justice and come up with plausible solutions to remove the impediments and enhance access to criminal justice.
- ¹⁷ The review among other things, aims to enhance human rights protection to the elderly and to consumers respectively in Tanzania.
- ¹⁸ The Report was considered in 2012.
- ¹⁹ The Report was considered in January 2015.
- ²⁰ The International Criminal Court.
- ²¹ For example Article 49(2) of the Convention provides that migrant workers should not be regarded as being in an irregular situation nor shall they lose their authorization of residence by mere fact of the termination of their remunerated activity prior to the expiration of their work permits or similar authorization. However section 20(2) of the Immigration Act [Cap 20 RE 2002] provides that a person who has been offered a specific employment in Tanzania and is granted a Class "B" Resident Permit, is permitted to enter and remain in Tanzania subject to the conditions prescribed by the Immigration Act. Also, Section 20(3) (a) and (b) provides that the presence of that person will be unlawful if he/she fails or ceases to be engaged in the employment specified in the permit or is engages on any terms in any employment other than the one specified in the permit. Further, Article 8(2) of the Convention provides for the right at any time to enter and remain in their State of Origin and Article 8(2) freedom to leave any State, including their State of Origin. This is in conflict with our laws as Section 15 of Cap 54 states that the conditions of entry and residence to foreigners shall be subject to the law. Also, Article 29 of the Convention provides the right to a child of a migrant to a Nationality. However, according to the Tanzania Citizenship Act [Cap 357 RE 2002] the citizenship rights of a child flows from the parents. If one parent is Tanzanian then he/she will be a Tanzanian.
- ²² Currently the Constitution of the United Republic of Tanzania, 1977 prohibits torture and remedies for victims of torture are available through the Basic Rights and Duties Enforcement Act, Cap 3 and the Commission for Human Rights and Good Governance.
- ²³ Victims can seek remedies of *habeus corpus* through the Criminal Procedure Act [Cap 20 RE 2002].
- ²⁴ The Action Plan was launched by Dr. Mohammed Gharib Bilal, then the Vice President of the United Republic of Tanzania as part of Human Rights Day celebrations.

- ²⁵ It incorporates civil, political, economic, social and cultural rights ; groups with special needs ; collective rights and issues of human rights and business ; corporal social responsibility as well as strengthening institutional capacity.
- ²⁶ Training was held for 427 executive Directors and Heads of Departments from Municipal and District Councils in 21 Regions. 272 Link Officers from implementing Ministries and actors were trained on monitoring and evaluation of the Action Plan. Training sessions were held in 30 Regions.
- ²⁷ This is being coordinated by the President's Office-Good Governance Unit.
- ²⁸ Public servants involved in corrupt practices in Tanzania Mainland who had disciplinary measures against them from 2005-2015 are 61 ; the number of corruption cases filed before the Court of law are 887 ; convicted culprits 271 ; reported grand corruption cases 93 and money rescued is Tsh. 6,778,619,377.
- ²⁹ The objective of the awareness campaigns is to on the rights, responsibilities and obligations of individuals before the law especially in places which offer public services. Over the period 2011-2014, the PCCB carried out several community awareness activities that promote human rights. These involved employees in both private and public sectors, students and the general public. The activities include radio and television programs, seminars, public meetings, media programs, forming anti-corruption clubs and during exhibitions.
- ³⁰ The legislation was enacted in adherence to the Good Governance Policy adopted in 2011.
- ³¹ The authority is an independent an autonomous agency mandated to oversee education on Anti-corruption and prevention of corruption and economic crimes.
- ³² The purpose of this hotline is to give room to children who face violence to report. The service is free of charge. The number of calls made from July 2013–December 2013 total 7000 ; from January 2014–December 2014 total 13,802 and from January 2015 to July 2015 total 8,593. Therefore a Total Sum of 29,395 calls were made.
- ³³ In 2 municipal of the Mainland namely being Ilala District in Dar es Salaam (at Amana Hospital), and at the Hai District Hospital in Kilimanjaro Region.
- ³⁴ It outlines the list of activities to be carried out during the lifespan of the roadmap some of these activities include development of TV soaps and radio dramas as reported in our Convention on the Rights of the Child report.
- ³⁵ 5 Regions having 1 center and with 1 Region having 2 centers.
- ³⁶ Guidelines and Standard Operating Procedures (SOP's) in order to operationalise the Police Gender and Children's Desks have been developed. A three-year Action Plan (2013–2016) for six pilot regions has been established.
- ³⁷ A total of 335 health care staff in Tanzania Mainland Districts and 10 health staff in Tanzania Zanzibar were trained.
- ³⁸ 60 magistrates, 110 police officers and 111 prison officers.
- ³⁹ The Plan is for the period of 2016-2020.
- ⁴⁰ It was established in August, 2014 and 60 awareness programs on the eradication of violence against women have been conducted to date.
- ⁴¹ As per the requirements of the National Policy Guidelines for the Health Sector Prevention and Response to Gender Based Violence 2011 it is paramount to save lives first. In acute conditions like bleeding and rape survivors who need to obtain post exposure prophylaxis within 72 hours, they are provided with emergency services and contraceptive to prevent unexpected pregnancy within 120 hours from the assault.
- ⁴² The aim of establishing these groups is to make parents take their role and responsibility of parenting by imparting them with parenting skills.
- ⁴³ Section 131 of the Act provides for a sentence of not less than thirty years and corporal punishment. Section 131(3) provides that a person convicted for the offence of rape of a girl under the age of ten years shall be sentenced to life imprisonment.
- ⁴⁴ Section 126(1) of the Act provides a sentence of life imprisonment or a sentence of not more than thirty years.
- ⁴⁵ The State Party has, undertaken sensitization of rights holders and duty bearer through the media and community meetings, including training journalists and teacher and at school events ; meeting with traditional leaders ; capacity building for key duty bearers including Police Gender and Children's Desk training with specific modules on FGM ; making elimination of FGM a priority and providing safe places for girls to stay during FGM performance periods. This service has been provided by

- Sisters of Charity Masanga Centre in Tarime, Mara Region in December 2013. Enhancement of the law enforcement strategy includes enhancement of skills in evidence collection and introduction of child friendly interview skills to law enforcers.
- ⁴⁶ Amongst the objective of the policy is to address the issues of violence against children including FGM strategies to curbing the practice.
- ⁴⁷ Over the review period, 120 school teachers were trained in Tarime District and 1,190 journalists from across the country have also been trained on reporting GBV including FGM as reported in the State Parties consolidated 3rd, 4th and 5th CRC Report.
- ⁴⁸ Article 66(1)(b) of the Constitution of the United Republic of Tanzania requires that women representation in the National Assembly should be not less than 30%. Article 67(1) of the Constitution of Zanzibar also requires that women representation in the House of Representatives should be 40%.
- ⁴⁹ Speech by His Excellency, Jakaya Mrisho Kikwete, the then President of the UTR, when he was dissolving the 10th Parliament of the United Republic of Tanzania, in July 2015.
- ⁵⁰ This Policy has a specific statement indicating the State's commitment to increase access to education, facilities and infrastructure for children with disabilities and those with "special needs", including children with albinism.
- ⁵¹ The overall goal of the Inclusive Education strategy 2012-2017 is to ensure that all children, youths and adults in Tanzania have equal access to quality education in inclusive settings. Moreover, the IE Strategy strives to achieve education policies and programmes that are informed by inclusive values and practices ; teaching and learning respond to the diverse needs of learners ; ensure educational support is available to all learners ; professional capabilities for inclusive education are widened and strengthened ; and community ownership of and participation in inclusive education is enhanced.
- ⁵² Its objectives include early intervention ; Capacity building of teachers of pupils with special needs and Material support to enable these students to learn smoothly.
- ⁵³ These include the Child Survival and Development Policy of 2001 and the Zanzibar Education Policy of 2006. The latter provides that inclusive education shall be promoted to ensure that children with special needs (which include children with disabilities) get equal opportunities ; barriers to learn are addressed and diverse range of learning needs are accommodated. Slow learners and highly gifted children shall be identified and given opportunities to learn at their own pace. Children with disabilities and others with special needs shall, to the greatest extent possible, be able to attend a local where they will receive quality education alongside their peer without disabilities/special needs.
- ⁵⁴ These have been established at various Government institutions and at Government Ministerial level in Tanzania Mainland and Tanzania Zanzibar. For instance, the Most Vulnerable children Committee within the Ministry of Health and Social welfare.
- ⁵⁵ It is celebrated on the 13 of June, each year.
- ⁵⁶ These are situated at Shinyanga- Buhangija, Kigoma- Kabanga and Misungwi.
- ⁵⁷ Mara, Shinyanga, Mwanza and Tabora.
- ⁵⁸ The establishment of a national advisory committee on anti-trafficking in the context of the Anti-Trafficking in Persons Act (2008) brings together relevant actors from Zanzibar and the Mainland. This enabled the implementation of objective No. 6 which related to child trafficking. In the wards there are committees responsible for monitoring issues of children including VAC and child trafficking. These committees are trained by IOM and the police to understand issues of trafficking and the steps need to be taken by different stakeholder including the families on how to eliminate the problem on one hand while being to capacitate families economically on the other.
- ⁵⁹ 40 Police Officers were trained between 2013 and 2014.
- ⁶⁰ The journalists trained were from Arusha, Dar es Salaam, Dodoma, Kigoma, Mwanza and Zanzibar.
- ⁶¹ For example, the Police Force and Auxiliary Service Act, CAP 322, The Police Force Service Regulations 1995 and Police General Orders provide. Part IV of the Regulations provides for disciplinary offences which include among others the ill treatment of suspects, discharging fire arms without orders and provides for the procedure of the disciplinary proceedings.
- ⁶² Also, 13 Officers, 2 inspectors and 54 Officers of different ranks had severe warnings issues against them.
- ⁶³ From January 2014 up to July 2015, total cumulative transfers to household beneficiaries were 984,121 families which amounted to Tsh. 87,580,246,745.

- ⁶⁴ Section 3(1)(a) provides that a person convicted of an offence punishable by imprisonment for a term not exceeding three years, with or without the option of a fine or (1)(b) imprisonment for a term exceeding three years but for which the Court determines a term of imprisonment for three years or less, with or without the option of a fine, to be appropriate, the Court may, subject to this Act, make a community service order requiring the offender to perform community service. Community service shall comprise unpaid public work within a community, for the benefit of that community, for a period to be fixed by the Court but not exceeding the term of imprisonment for which the court would have sentenced the offender.
- ⁶⁵ The amendments pertain to Section 4 and 6(3)(d) of the National Parole Board Act, [Cap. 400 RE. 2002].
- ⁶⁶ Presidential Amnesty is provided under Article 45 of the Constitution of the United Republic of Tanzania, 1977.
- ⁶⁷ The National Prosecution Services Act No. 27 of 2008 has established the Forum and Section 16 (4) of the Act calls for regular inspection visits of Prison, Police Cells and Remand Prisons with all actors involved in the administration of criminal justice.
- ⁶⁸ The implementation strategy of 2014 list objectives which require the Government to : ratify International Conventions on matters related to corrections ; improve system for observance of Human Rights Standards in prisons ; enhance professional correctional worker skills on fundamental Human Rights issues ; ensure offenders live in safe, decent and under healthful custody ; ensure adequate rehabilitation programmes and services to prisoners ; strengthen use of non-custodial measures to reduce over congestion ; improve provision of essential health care to staff and inmates ; strengthen gender equity in the provision of opportunities in service ; improve living and working conditions of prisons staff ; improve working relationship between prison service and other stakeholders ; improve legal framework for prison service for prison service ; enhance good governance and dynamism in prison service ; and reduce transmission of HIV in working place.
- ⁶⁹ At Kilwa, Mbarari, Kasungamil, Bukoba, Igunga, Musoma, Maswa, Segerea, Lindi, Sumbawanga and Korogwe Wazo-DSM, Iringa, Bukoba, Musoma, Babati, Ubena, Songea, Shinyanga, Singida, Kitai and MtegorwaSimba-Morogoro.
- ⁷⁰ Isanga, Ukonga, Arusha, Maweni-Tanga, Uyui, Keko, Segerea, Ruanda-Mbeya, Butimba-Mwanza, Lilungu-Mtwara, Lindi and Karanga-Kilimanjaro.
- ⁷¹ These include draft Regulations on Child Protection, draft Regulations on Children’s Residential Homes, draft Regulations on Adoption, draft Regulations on Day Care Centers and draft Regulations for effective function of Children’s Court that was established in 2013 in Tanzania Zanzibar. In Tanzania Mainland the Retention Homes Regulations (2012), Foster Care Placement Regulations (2012), Apprenticeship Regulations (2012), Child Employment Regulations (2012), Adoption of Children Regulations (2012), Approved School Regulations (2012), the Day Care Centers and Crèches Regulations (2014), Juvenile Court Rules (2014) and the Child Protection Regulations (2015) were enacted.
- ⁷² For example Temeke and Mbeya in 2013/2014 where a total number of 202,738 children were registered and in Mwanza in 2015 a total number of 82,734 children were registered up to September 2015. RITA has established the program of 6-18 birth registration initiatives whereas a total number of 17,996 children were registered from 2012 to September 2015. This registration was free. Also, awareness rising campaigns have been carried out in Mbeya and Mwanza Regions and more campaigns are planned to be expanded to cover other regions of Mara and Simiyu. RITA continues to educate Local leaders from the Village, Ward and District levels. The State has improved birth registration coverage, including allocation of implementation funds for the Under 5 birth registration and the 6-18 birth registration. Access to birth and registration is implemented through the under 5 National Birth Registration Strategy which is pioneered to increase, expand, and achieve national coverage in regions. In particular, a Memorandum of Understanding (MoU) between Local Government Authorities, Ministry of Health and Ministry of Constitutional and Legal Affairs has been signed to work together to enhance the registration process is in place.
- ⁷³ Notably, the training for professionals is an on-going process. A team of 24 TOT’s from the Judiciary and 64 officers from the Police and NGOs working with the Police have been trained to replicate the training to Police and Court professionals. Training was also held for 7 Judges, 82 Magistrates, 41 Advocates, 80 Social Welfare Officers and 3 Instructors from the Institute of Judicial Administration.

In addition, the Police and NGO trainers have trained 1,267 Police Officers working at the Gender and Children Desks.

- ⁷⁴ There is 1 of Juvenile Court with three Magistrates. 654 children in conflict with the law have been provided with legal assistance where as successive bail were 366 were granted bail. 288 children were acquitted and 144 children who are in conflict with the law were diverted from the formal justice system. There is also an approved school in Mbeya region. In Tanzania Zanzibar there is a Child Justice Reform Strategy 2013- 2018 which is aimed at among others things implementing the Children Act No. 6 of 2011. The Government has also development the children legal aid scheme whereas every child who cannot afford legal representation if afforded an advocate. Tanzania Zanzibar is also in the final stage of establishing the community rehabilitation program and specific officers who include social workers, police, and Magistrates are provided with specialized training.
- ⁷⁵ The State has adopted the National Action Plan for the Elimination of Child Labour (2009-2015). This plan strives to scale up the prevention of, and it provides responses to, the worst forms of child labour in the country. In this context, the worst forms of child labour constitute exploitation and gross violation of human rights for boys and girls, with detrimental physical, emotional and mental consequences to the child. The overall objective of the plan is to reduce the prevalence and incidents of child labour and worst forms of child labour at the household and community levels and in all sectors of the national economy both in rural and urban areas in the short run ; and putting in place the requisite economic, social, policy and institutional foundations for elimination of all forms of child labour in longer term.
- ⁷⁶ The National Human Rights Action Plan also calls to extend micro-credit schemes and training to the rural and urban poor population to promote income-generating activities and discourage child labour.
- ⁷⁷ A total of 875 officers (25 in each districts in the Mainland) officers from 35 Districts out of 128 districts in the Mainland were covered in the training.
- ⁷⁸ At the National level it is under the Ministry responsible for Labour matters ; at the District level there are Child Labour Elimination Committees under the leadership of the District Executive Office and Child Labour Sub-Committees at the village level are under the Village leadership. Other Government child labor monitoring systems include the National Bureau of Statistics, the Department of Social Welfare through the most vulnerable children data management system and TASAF.
- ⁷⁹ It has created a large impact at field level in 20 villages at Sikonge and Urambo Districts by reducing the adverse effects of child labor by providing school supplies, desks, tables and stationeries to 1800 children, 26 shallow wells in schools, and support interschool sports and games whereby a total of 3300 school children have been enrolled and participate in this competition. Through conditional loans catalyzed by PROSPER, mothers have been able to do business and meet education requirements of their children and other house hold requirements. In 2014, 1,530 women from vulnerable households were trained in business entrepreneurship out of which 984 received loans and 784 youth have been trained in good agricultural practice.
- ⁸⁰ The State's collaboration with Plan International and WEKEZA succeeded to prevent 3,016 children between the age of 5-13 from child labour and about 2,232 children were rescued from the child labour, provided with school facilities and were taken back in schools and technical school.
- ⁸¹ Among them 2079 were girls and 2988 were boys.
- ⁸² This included distribution of wall posters, flyers, banners, newsletters and sharing them with different stakeholders, service providers and public schools.
- ⁸³ These include Social Welfare Officers, Police Officers, Immigration Officers, Community Development Officers, Planning Officers, Teachers, Magistrates, Community Services Workers, and Child Care Workers.
- ⁸⁴ The goal of this plan is to establish an MVC response which is Government led and community-driven, that constitutes a multi-sectoral response and commitment which facilitates MVC access adequate care, support and protection and access to basic social services through increasingly mainstreamed and sustainable Government lead systems. The plan has four strategic objectives which are to : strengthen the capacity of household and communities to protect care and support MVC, increase access to effective gender responsive child protection services within a well-resourced child protection system that has the best interest of the child at its core, improve access and utilization of primary health care and education including early childhood care and development services and strengthen the coordination and leadership, policy and service delivery environment.

- ⁸⁵ The project targets the following categories of children : a child who is alone and at risk, lives, sleeps, works and eats on the streets without adult supervision and care ; a child who is part- or fulltime on the street but goes “home” in the evenings ; a child who is begging with their parents/other care on the streets ; a child who has just arrived on the streets ; a child who lives in poverty or is a victim of family breakdown and thus is at risk of migrating to the street ; children living in the slums ; and a child engaged in domestic work, brothels and other types of child labour.
- ⁸⁶ Other initiatives include : adoption of the regulations on foster care, children homes, adoption, retention homes, apprentices and child employment in 2014 and development of the guideline for Psychosocial Care and Support Services for Most Vulnerable Children and Youth in Tanzania in 2014. Further, in February 2014 SOS Children’s Villages Tanzania launched the national “*Care for Me*” Campaign embedded with “*quality care to every child*”. This campaign is a collaboration with the Division of Social Welfare at the Ministry of Health.
- ⁸⁷ The Legislation was amended through the Written Laws (Miscellaneous Amendments) Act, No. 3/2013.
- ⁸⁸ Sourced from the Minister of Education Budget Speech 2015/2016.
- ⁸⁹ Cluster II of MKUKUTA-II and MKUKUZA II) establish the target for improving education standards.
- ⁹⁰ A total of 12,476 teachers out of which 8,400 are science and mathematics teachers, this contributed to 9.4 percent increase in performance in science subjects. 4,074 teachers who teach the compulsory general subjects (mathematics, biology, English and Kiswahili) had capacity building training and as a result the performance of ordinary level students had from 23.4 percent from 2012 to 2013.
- ⁹¹ In the year 2014/2015 construction of about 125 classes was completed and rehabilitation of 59 classes was also completed.
- ⁹² The number of female trained and untrained teachers outnumbers male teachers. Also the capacity of 350 teachers from Unguja and Pemba in 2014/2015 was increased.
- ⁹³ Sourced from the Zanzibar Minister of Education and Vocational Training Budget Speech 2015/2016. In respect of Zanzibar, the State Party has established three Gender and Children Desks in three regions : at the Madema Police Station in the Urban West Region (Unguja) ; at the Mwera Police Station in the South Region (Unguja) ; and at Chakechake Police Station in Pemba. Currently, the State Party is working to establish another Gender and Children Desk at the Mahonda Police Station in the North Region (Unguja).
- ⁹⁴ Immunisation is against polio, tuberculosis, diphtheria, pertussis, tetanus, measles, hepatitis ‘B’ and any other immunizable diseases.
- ⁹⁵ www.mwananchi.go.tz
- ⁹⁶ The UN System in Tanzania.
- ⁹⁷ The Ministry of Health and Social Welfare in implementing its support to Maternal Mortality Reduction Project by seeking assistance from the African Development Bank (ADB) for projects in Mtwara, Mara and Tabora.
- ⁹⁸ Increasing cooperation between MOEVT and development partners in education sector, where promotion of primary education has been supported by grants and loans from the following international donors, these include : SIDA, UNICEF, UNESCO, GPE, OPEQ Fund, CDC, WHO, CARE International, JICA, MDM, Imperial College of Science and Technology from UK, Milele Zanzibar Foundation, BADEA, ADB and USAID.
- ⁹⁹ The One-UN System through the Office of the Regional Coordinator funded the second consultative workshop on the preparation of the National UPR Report as well as the final workshop made of a small team to finalise the Report and ensure it is in compliance with the guidelines. ICESCR.
- ¹⁰⁰ This is through the President’s Office-Planning Commission.
- ¹⁰¹ This provides for sustainable management and adequate operation and transparency regulation of water supply and sanitation services, and provides for the establishment of water supply, sanitation authorities and community owned water supply organizations, as well as for the appointment of service providers.
- ¹⁰² Water supply is being improved in Dar-es-salaam and water projects have been completed in 8 Regions, 6 Districts and 2 townships. There are ongoing projects in 13 Regions and 27 Districts and small towns. Implementation of these projects has increased the availability of water in both rural and urban areas ; from 73% in 2005 to 86% in 2014 in urban areas and an increase from 53% in 2005 to 67.6% in 2014 in rural areas. The State continues to improve water services through rehabilitation of

infrastructure and covering electricity charges for the operation of national water projects in 7 Regions. Further, on 15th May, 2015 a water laboratory in Mwanza was awarded certificate of accreditation by the Southern African Development Community Accreditation Services (SADCSS).

¹⁰³ It also aims at constructing toilets and provides safe and clean water to schools.

¹⁰⁴ This initiative aims to drill 10 boreholes, and renovate 30 boreholes as well as to construct toilets and provide clean water for washing hands and provide a clean environment in schools. There is also a project to build 50 boreholes by Ras-al Khaymah and to date 44 boreholes have been constructed.

¹⁰⁵ The Employment and Labour Relations Act No. 6 of 2004 and the Labour Institutions Act No. 7 of 2004 in Tanzania Mainland and the Labour Relations Act No. 1 of 2005 and the Employment Act No. 11 of 2005 in Tanzania Zanzibar.

¹⁰⁶ Human Rights and Business as an emerging human rights issue is considered in Chapter 4-2.4.2 of the National Human Rights Action Plan.
